Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212901847-20261023-49__2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUENAN

Séance du 20 Octobre 2026

Le vingt octobre deux mil vingt-six, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Maël SAILLOUR, Maire.

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 22

Etaient présents : M. SAILLOUR, V. LE BOULCH, M.VILLENEUVE, A. MARC, E. TANGUY, S. DUCRET, J. DEROFF, R. JEZEQUEL, O. MONCUS, J. DUGAL, F. LE DUFF, D. MILIN, J-P. YVEN, M. LE DUFF, J-M.SEVERE, K. KERNEIS, O. POISSON, F.MARC, P. CHATELAIN, C. JAOUEN, J-P. CAER et M. COMBOT

Excusée : M-H. PETIT

Secrétaire de séance : Sophie DUCRET

Date de la convocation : 13 Octobre 2026
Date d'affichage : 14 Octobre 2026

DELIBERATION N°2026-20-10-49 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1

Dans le cadre de la gestion, budgétaire de la commune pour l'exercice 2026, il est apparu nécessaire d'ajuster certaines prévisions inscrites au budget primitif afin de tenir compte des évolutions intervenues en cours d'exercice.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget 2026 de la commune,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires en section d'investissement afin de tenir compte de l'évolution des besoins de la commune ;

Considérant qu'il convient de procéder à une diminution de crédits de 180 000 € sur les opérations suivantes :
- Opération n° 150 – Transition énergétique : 40 000 € ;
- Opération n° 92 – Acquisition de terrain : 80 000 € ;
- Opération n° 116 – Signalisation : 30 000 € ;
- Opération n° 148 – Aire de loisirs intergénérationnelle : 30 000 € ;

Considérant qu'il convient d'augmenter les crédits de 180 000 € sur l'opération n° 104 – Acquisition de matériel et outillage, afin de permettre la réalisation des dépenses correspondantes ;

Considérant que ces ajustements sont réalisés à crédits constants, sans modification des recettes budgétaires, et permettent d'assurer l'équilibre de la décision modificative ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier en conséquence les inscriptions budgétaires de la section d'investissement du budget communal 2026 ;

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212901847-20261023-49__2026-DE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2041581-150 : Opération n° 150 Transition énergétique	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	**40 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2115-92 : Opération n° 92 Acquisition de terrain	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21351-116 : Opération n° 116 Signalisation	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-215731-104 : Opération n° 104 Acquisition de matériel et outillage	0.00 €	180 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**110 000.00 €**	**180 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2315-148 : Opération n° 148 Aire de loisirs intergénérationnelle	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**30 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	180 000.00 €	180 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n° 1 du budget communal 2026, telle que présentée ci-dessus ;
- D'autoriser les modifications de crédits détaillées dans le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,
Maël SAILLOUR



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification